

« *Il faut en finir avec le pouvoir exorbitant des gouvernements de ne pas appliquer la loi en omettant de publier les décrets* » a déclaré Jean-Pierre Sueur ce jeudi 17 février, au Sénat, lors de l'examen de la proposition de loi d'Yvon Collin (RDSE) visant à établir la recevabilité des parlementaires devant le Conseil d'Etat pour solliciter la condamnation du gouvernement en cas de non publication – durant souvent de longs mois – des décrets nécessaires à la mise en application des lois.

Jean-Pierre Sueur a vivement défendu cette proposition de loi, prenant plusieurs exemples. Il a ainsi cité la loi votée en 2004, à son initiative, prévoyant un congé de maternité spécifique pour les femmes dont les mères s'étaient vu prescrire le Distilbène. « *Il a fallu 5 ans 6 mois et 14 jours pour que les deux décrets d'application paraissent* », ce qui a entraîné de lourds préjudices puisque, durant tout ce temps, de nombreuses femmes n'ont pas pu bénéficier des dispositions d'une loi pourtant votée par le Parlement.

Jean-Pierre Sueur regrette que la majorité du Sénat n'ait pas approuvé cette proposition de loi en dépit du soutien que lui avait apporté le rapporteur UMP Jean-René Lecerf.

>> [La République du Centre du 19 janvier](#)

.